

« QUELLE PROTECTION POUR LES ENFANTS EN MOBILITE ? »

La mobilité des enfants: risques et vulnérabilité, opportunités et développement personnel

La publication «*Quelle protection pour les enfants en mobilité ?*» est le fruit d'une réflexion collective portée par une large plateforme d'agences de protection de l'enfance dans le cadre d'un projet régional d'étude (2008-2010) qui a permis de documenter et d'analyser les multiples formes prises par la mobilité des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest. Ces agences sont : le BIT, Enda tiers monde, le MAEJT, l'OIM, Plan, Save the Children, Terre des Hommes, et l'UNICEF.

Cette publication met en exergue le concept de la mobilité des enfants afin d'embrasser la multitude des pratiques et des situations vécues par les enfants en mouvement hors de leur lieu de vie habituel à des fins de travail ou d'éducation (traite, migration, placement etc.), tout en gardant une attitude vigilante par rapport à la traite et aux pires formes de travail.

Au lieu de réduire le déplacement des enfants à sa dimension « délictuelle » et à ses causes économiques, elle présente à travers l'analyse des contextes, facteurs, mécanismes et effets de la mobilité des enfants un nouveau regard sur le phénomène. Une des conclusions qui ressort de cette étude est que **la mobilité des enfants rime aussi bien avec risques et vulnérabilité qu'avec opportunités et développement personnel**. Cette dimension « opportunité » a longtemps été occultée ou méconnue. Une écoute attentive des enfants ayant fait l'expérience de la mobilité a permis de corriger cette lacune et mettre en relief le rôle social que sont prêts à jouer certains enfants et leur prise de responsabilité à travers la mobilité

Paroles d'enfants

*« L'éducation scolaire est insuffisante voire inexistante dans certains milieux surtout dans les zones rurales où les moyens manquent. Moi, quand j'ai eu mon entrée en 6^{ème}, je suis allé dans une autre ville qui se trouve à 15 Km de mon village »
Garçon de 13 ans Bonoua, Côte d'Ivoire*

Ce travail réalisé à travers la synthèse de recherches et une dynamique de capitalisation des expériences à l'échelle de 4 pays-pilote (Bénin, Burkina Faso, Guinée et Togo) avec une forte implication des enfants comme acteurs de la recherche (enquêteurs, interviewés) démontre que **le cœur du problème n'est pas la mobilité en soi, mais l'extrême vulnérabilité des enfants engagés dans la mobilité**. D'une part, les circonstances et les contextes dans lesquels les enfants se déplacent et vivent hors du cadre familial d'origine sont sources de nombreux dangers (travail/exploitation, maltraitance, abus et déscolarisation des enfants) d'autre part, la protection dont ils bénéficient de la part des acteurs institutionnels (gouvernementaux et non gouvernementaux) et communautaires (formels ou informels) s'avère insuffisante, non adaptée ou inadéquate.

La publication a mis l'accent en outre sur l'existence de la protection endogène à travers les acteurs communautaires, basée sur la tradition et l'expérience, ainsi que sur les capacités d'auto protection des enfants mobiles eux-mêmes dans cette dynamique essentiellement solidaire et informelle.

Protection par les groupes de pairs

« Le mouvement des enfants et jeunes travailleurs (MAEJT) organise et déploie des « groupes de base » dans toutes les zones liées par la mobilité afin d'aider les enfants soit à ne pas partir en « exode » contre leur gré, soit à le faire selon leurs besoins, dans de bonnes conditions et accompagnés. Ces groupes empruntent certaines pratiques au milieu des ONG : points d'écoute, sensibilisation, référencement des cas, financement des activités génératrices de revenus (AGR), coordination avec les services et les autorités locales »

Le document a également noté les limites et souligné les enjeux en termes d'articulation avec la protection institutionnelle, notamment le besoin d'améliorer et de renforcer sa collaboration avec les acteurs clés de l'environnement des enfants, dans les milieux d'origine, de transit et de destination des enfants mobiles.

Il s'achève avec une illustration du travail collaboratif inter-agences à travers la formulation de 7 positions assorties de recommandations reflétant des pistes de solutions innovantes et pragmatiques, constituant un référentiel théorique et pratique sur lequel développer des actions conjointes de plaidoyer et d'opérationnalisation.

Ces positions s'adressent en particulier aux : Etats, aux partenaires techniques et financier aux acteurs de la protection de l'enfance, aux mouvements et groupes d'enfants et de jeunes, aux acteurs de la société civile, aux acteurs adultes de la protection institutionnelle familiale ou communautaire

Nos positions et recommandations

- 1 - Tous les enfants concernés par la mobilité ont droit à une protection tenant compte de leur intérêt supérieur.
- 2 - La traite doit être combattue mais tous les enfants concernés par la mobilité ne sont pas victimes de traite.
- 3 - La mobilité des enfants nécessite des dispositifs de protection garantissant la réduction de leur vulnérabilité et leur développement personnel aux niveaux local, national et régional (transnational).
- 4 - Les besoins spécifiques des enfants concernés par la mobilité sont à prendre en considération par les systèmes nationaux de protection de l'enfance à travers la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement protecteur.
- 5 - Les mécanismes communautaires d'accompagnement et de protection de l'enfant font partie intégrante des dispositifs de protection.
- 6 - La participation effective des enfants et de leurs organisations est un élément essentiel à inclure dans les dispositifs de protection
- 7 - La protection des enfants concernés par la mobilité nécessite la conciliation des normes sociales locales, des lois nationales et des standards internationaux

www.maejt.org, ejt@endatiersmonde.org, jeuda@endatiersmonde.org